

Département
De la
HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT
De
BONNEVILLE

République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf septembre à 19h30, le Conseil communautaire dûment convoqué le , s'est réuni Salle polyvalente - 74 route de l'église - 74130 BRISON, sous la Présidence de M. Stéphane VALLI, Président.

Nombre de Conseillers

En exercice 38
Présents 22
Absents représentés 10
Absents 6

ETAIENT PRESENTS (22) :

M. VALLI Stéphane, M. MASSAROTTI Yves, Mme WATT CHEVALLIER Aline, M. FOURNIER Christophe, M. LAYAT Didier, Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, Mme MEYER Marie-Laure, M. MONET Philippe, Mme JOURDAN Amalia, Mme BALLARA Patricia, M. BOISIER Lucien, Mme ARES Christine, Mme CAPRI Brigitte, M. MERCIER Julien, Mme LARA LOPEZ Jessica, Mme PERRIN GOTRA Caroline, M. PITTET Dominique, Mme COFFY Géraldine, M. MALLINJOURD Jean-Paul, M. PASQUIER Jean-Michel, Mme PETIT Nathalie, M. ARCADE Jean-Luc

ABSENTS REPRESENTES (10) :

M. MERMIN Jean-Pierre a donné pouvoir à M. VALLI Stéphane, M. PERY Christophe a donné pouvoir à M. PASQUIER Jean-Michel, M. BROISIN Sébastien a donné pouvoir à Mme MEYER Marie-Laure, M. SERVOZ Claude a donné pouvoir à Mme JOURDAN Amalia, M. LATHUILLE NICOLLET Anthony a donné pouvoir à Mme VAZQUEZ YANEZ Annick, Mme MICHEL Sheila a donné pouvoir à M. FOURNIER Christophe, Mme HAMEL Vanessa a donné pouvoir à Mme PERRIN GOTRA Caroline, M. NAVARRO Daniel a donné pouvoir à Mme COFFY Géraldine, Mme JORAT Josiane a donné pouvoir à M. BOISIER Lucien, Mme FERRARINI Valérie a donné pouvoir à Mme ARES Christine

ABSENTS (6) :

Mme GAY Agnès, Mme VINUREL Marie-Christine, M. BURTHEY Jean-Marcel, M. TUR Thierry, Mme GUERIN Véronique, M. MAURIS DEMOURIOUX Bertrand

M. Julien MERCIER est désigné secrétaire de séance.

N°CC_151_2025 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AFFERMO-CONCESSIVE POUR LA CONCEPTION, REALISATION, EXPLOITATION D'UN RESEAU TRES HAUT DEBIT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES - RAPPORT D'ACTIVITES 2024

VU le code général des collectivités territoriales notamment l'article L1411-3 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2025-0006 du 28 mars 2025 approuvant la modification n°16 des statuts de la communauté de communes Faucigny-Glières (CCFG), notamment la compétence 7.2.14 établissement et exploitation d'infrastructure et de réseaux de communication électroniques conformément à l'article L-1425-1 du CGCT ;

VU la délibération du conseil communautaire n°149-2022 du 11 juillet 2022 portant approbation du choix du délégataire et du contrat de concession avec la société TDF ;

VU la délibération du conseil communautaire n°142-2023 du 26 juin 2023 portant sur l'avenant n°1 au contrat de concession ;

VU le rapport d'activité annuel 2024 transmis à la CCFG le 31 mai 2025 par la société Faucigny Glières Fibre, délégataire ;

VU la société Faucigny Glières Fibre, filiale à 100% du groupe TDF, immatriculée le 5 septembre 2022 avec pour objectif, dans le cadre de la concession de service public conclue avec la CCFG, de desservir en ftht, en moins de trois ans, 11 000 logements et entreprises du territoire ;

CONSIDÉRANT que le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service ;

CONSIDÉRANT que dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ;

CONSIDÉRANT que le rapport comprend :

- Une présentation de la vie de la société Faucigny Glières Fibre,
- Un compte rendu sur l'établissement du réseau,
- Un bilan sur l'exploitation du réseau,
- Un bilan sur la commercialisation du réseau,
- Un bilan de la communication,
- Une synthèse administrative et financière ;

CONSIDÉRANT que les méthodes devront être identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

CONSIDÉRANT le rapport d'activité annuel 2024 du délégataire ci-après annexé, qui fait état pour l'année 2024 des points suivants :

- Établissement du réseau
 - Au 31/12/2024 : 100 % (65% en 2023) des avants projets détaillés (APD) « transport » ont été validés par la CCFG ; 100 % (85% en 2023) des avants projets détaillés (APS) « distribution » et 100 % (46 % en 2023) des APD « distribution » ont été validés par la CCFG
 - Les conventionnements d'immeubles : 98.5 % (89% en 2023) des logements collectifs ont fait l'objet d'une signature de convention
- Exploitation du réseau
 - Raccordements : Faucigny Glières Fibre a effectué 7 raccordements en mode OI (Nordnet, Ozone, Kertel, Covage, Phibee) et 4434 en mode OC (Knet, orange, Bouygues et SFR). Les opérateurs sont arrivés progressivement sur le réseau : Knet, unique opérateur en janvier 2023, s'est vu rejoindre par NordNet et Ozone en février, par Orange en mars, Bouygues en avril et SFR en septembre. L'opérateur Free n'est pas présent au 31/12/2024.
 - Au 31/12/2024, 43 % (38% en 2023) des prises éligibles ont été commercialisées représentant 5496 prises raccordées.
 - Raccordements entreprises : 9 FttO ont été livrés, 1 FttE, 4 FON déployés, 1 upgrade de débit FTTO
 - Incidents fibre : le taux d'indisponibilité a été de 0.005 % (0.018 % en 2023) (calcul : nbre de minutes d'interruption de service pour causes sous périmètre TDF / nb de points de service x 525600mn par an)
 - Maintenance curative FFTH : 107 interventions déclenchées (66 en 2023) sur le périmètre NRO-PTO
- Commercialisation du réseau
 - FFTH : A fin 2024, le nombre de clients raccordés est passé de 1729 à 5496 soit +317 %. Le taux de commercialisation est de %. Le nombre de commandes FFTH hebdomadaire moyen est de 72 (25 en 2023).
 - FFTO : reprise des contrats existants entre la RGEB et les opérateurs « entreprises »
- Communication
 - Information (boitage et affichage) pour informer les administrés sur l'éligibilité des logements
 - Site internet www.faucignyglieresfibre.fr
 - Comptes sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, LinkedIn, Youtube
- Synthèse administrative et financière
 - Le chiffres d'affaires net : 762 000 € (371 874 € (FFHT : 80% dont 2% d'hébergement ; FFTO : 22 %)
 - Les produits d'exploitation : 944 575 000 € (371 708 € en 2023)
 - Les charges d'exploitation : 1 139 825 € (822 423 € en 2023)
 - Résultat courant (bénéfice) : 590 364 € (569 335 € en 2023)

IL EST PROPOSÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activité annuel 2024 du délégataire Faucigny Glières Fibre relatif à la concession de service public affermo-concessive pour la conception, la réalisation et l'exploitation d'un réseau très haut débit.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 074-200000172-20251003-CC_151_2025-DE



Le secrétaire de séance,
Julien MERCIER

Le Président
Stéphane VALLI

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes Faucigny Glières, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.